



Transmission des documents d'activité : de nouvelles normes

Pierre Fuzeau, Président du groupe Serda (*)

1. Pourquoi appliquer des normes de système de management pour gérer les documents de l'entreprise ?

La série des normes ISO 30300 sur le management des systèmes de gestion de documents d'activité (SGDA) est complémentaire aux normes de système de management (NSM) de l'ISO, telles que l'ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management environnemental) ou ISO/CEI 27001 (management de la sécurité de l'information).

Elle énonce les exigences qui président à la création et à la gestion des documents produits et reçus par chaque activité, tout support et tout format. La création (y compris les données bureautiques et celles issues d'applications métiers) et la réception de documents font partie intégrante des activités, processus et systèmes des entreprises.

La maîtrise de ces données est désormais une obligation légale et une exigence normative pour tout organisme. Elle vise à assurer davantage de transparence et de gouvernance pour faire face à certaines irrégularités dans la gestion financière (domaine de la finance) ou à assurer la traçabilité technique (domaine de l'industrie). Elle permet de répondre à l'inflation considérable des documents bureautiques et ceux issus des messageries. Enfin, elle offre à la DSI la maîtrise des volumes de données stockées et archivées, en conformité avec les exigences de la CNIL sur le droit à l'oubli. Il en résulte une plus grande maîtrise des risques et un gain économique certain.

2. Ces normes ont-elles un impact important sur les organisations, applications et infrastructures ?

Oui. Les normes s'imposent désormais dans le cadre de la bonne gouvernance documentaire. Elles permettent une définition plus précise des rôles et responsabilités des acteurs, en ce qui concerne l'identification des documents et données obligatoires à prendre en compte dans le processus de gestion des documents d'activité, et enfin sur les fonctions à mettre en œuvre (capture, classement, traitement, archivage, purge, accès, suppression, versement), telles que décrites dans la norme ISO 15489-1 et 2.

L'ensemble du dispositif concourt à garantir l'accès à une information fiable et authentique en cas de contrôles diligentés ou de besoins juridiques exprimés. Il impacte les pratiques managériales puisqu'une politique de gestion documentaire doit être appliquée dans le cadre d'une organisation et une technologie adaptées.

Parallèlement, les solutions de GED, les applications de gestion de courrier, les systèmes éditiques, les messageries doivent être adaptées comme les systèmes de stockage et d'archivage. Dans ces deux cas, il s'agit d'adapter et de mettre en conformité des solutions technologiques déjà en place et non de changement.

3. Comment s'imbriquent-elles avec les contraintes d'archivage issues de la norme NF Z42-013 ?

Le périmètre de la série des normes ISO 30300 est la gestion du cycle de vie des documents produits et reçus par l'organisation. Une des exigences de ce cycle est l'archivage. A l'instar du papier -qui coexiste encore pour partie-, l'archivage électronique est un composant de la gestion des documents. Dans le cadre des données et documents électroniques de l'organisation, la fonction d'archivage comprend le transfert de chaque élément archivé vers le système d'archivage qui fait lui-même l'objet d'une norme : la norme NF Z42-013 (1). Ce SAE (système d'archivage électronique) concerne les documents qui doivent être archivés (fidèles, durables, bref authentiques). Notons que ce composant d'archivage peut être interne ou externalisé.

4. Le système mis en œuvre en conformité avec les normes ISO 30300 est-il certifiable ?

A l'instar de la norme NF Z42-013 pour laquelle un référentiel est en cours de préparation par l'Afnor, une entreprise pourra également être certifiée ISO 3030X, s'agissant d'une norme de management de système. Cette certification sera délivrée dès qu'un organisme de certification national sera en mesure de le faire.

(*) <http://serda.com/> (1) La norme NF Z42-013 vient être portée à l'ISO sous le numéro ISO 14641.